

Conditions de l'opération « tilitim »

ROULENLOC, Société par actions simplifiée au capital de 250 000 € immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Chambéry sous le numéro 822 792 917, dont le siège social est situé 260 rue Boucher de la Rupelle 73100 Grésy sur Aix organise une opération commerciale de Parrainage auprès de ses clients Roulenloc.

Article 1 : Votre rôle

En tant que membre de la tilitim, votre rôle est de véhiculer l'image de tiliti pendant votre période d'abonnement. Plus précisément, nous attendons que vous apposiez 2 stickers sur votre voiture tiliti (vous pouvez vous référer à votre kit de démarrage). Si vous le souhaitez, vous pouvez partager vos expériences en photos/vidéos depuis votre espace client tiliti et potentiellement gagner des récompenses (voir article 7 et 8).

Article 2 : Les avantages

Être membre de la tilitim vous donne accès aux frais d'adhésions remboursés soit **299€**. Attention, pour recevoir le remboursement il faut impérativement envoyer des photos dans votre espace personnel de vos stickers sur votre nouvelle voiture. A noter qu'il peut vous être demandé une vérification au cours de votre abonnement. En cas de non-respect des obligations, nous pourrions récupérer les frais d'adhésion sur votre prochaine mensualité. Également, pendant la période d'abonnement vous pourrez gagner des points et bénéficier de récompenses (voir article 7 et 8).

Article 3: Durée de l'offre

La présente opération tilitim est ouverte en France métropolitaine à partir du 27/03/2023.

Article 4: Conditions de l'offre tilitim

Le client doit être détenteur d'un abonnement tiliti et l'inscription doit être validée par l'équipe marketing pour bénéficier des avantages tilitim.

Article 5: Modalités du parrainage

Dans le cadre du parrainage, le Parrain peut effectuer autant de parrainage qu'il le souhaite. Le Parrain doit transmettre son code parrainage visible sur son espace client tiliti ou depuis son kit de démarrage. tiliti se réserve le droit d'exclure de l'opération de parrainage, après enquête, toute personne qui aurait fraudé. tiliti ne saurait toutefois encourir une quelconque responsabilité à l'égard des abonnés du fait des fraudes commises.

Article 6: Validation du parrainage et attribution de la rétribution

Le Parrainage sera validé après vérification du dossier du Filleul par tiliti et lorsque la mise en service de l'offre tiliti du Filleul sera effective.

Pour le Filleul : récompense de 100 points. Ils seront versés au plus tard 2 mois après cette livraison (temps nécessaire pour la vérification)

Pour le Parrain : récompense de 200 points. Ils seront versés au plus tard 2 mois après cette livraison (temps nécessaire pour la vérification de l'homologation filleul).

Dans le cas où le Parrain résilierait son offre d'abonnement tiliti, et ce avant d'avoir pu bénéficier de l'offre, la société tiliti ne sera pas redevable des points ou récompenses.

Article 7 : Les points

Vous trouverez ci-dessous le tableau récapitulatif des points.

1 photo partagée sur nos réseaux sociaux	10 POINTS Maximum 3 photos par mois
1 vidéo partagée sur nos réseaux sociaux	20 POINTS Maximum 1 vidéos par mois
1 jeu concours gagné	50 POINTS Jeux postés sur nos réseaux sociaux
1 filleul abonné tiliti	200 POINTS Parrainez autant que vous le souhaitez !

Vous pouvez accéder à vos points en temps réel sur votre espace client tiliti.

Article 8 : Les récompenses

NIVEAU 1 100 points cumulés	Trottinette ; Roller ; Skate ; Sac de randonnée ; Kit de nettoyage de voiture ; 1 Plein de carburant ou de recharge électrique *.
NIVEAU 2 200 points cumulés	Vélo enfant ; Skate électrique ; Hoverboard, Tente de Camping ; 2 Pleins de carburant ou de recharge électrique * *
NIVEAU 3 300 points cumulés	1 mois d'abonnement offert ;Trottinette électrique ; Vélo adulte ; Gyropode ; 3 Pleins de Carburant ou de recharge électrique * * *

À noter que les récompenses sont susceptibles d'évoluer au cours de l'année, se référer à votre espace client pour la mise à jour des récompenses. La récompense sera délivrée dans un délai de 2 mois maximum après validation.

* Dans la limite de 100€

* * Dans la limite de 200€

* * * Dans la limite de 300€

Article 9 : Données personnelles

Les Parrains et les Filleuls sont informés que les données personnelles les concernant sont enregistrées dans le cadre du présent parrainage et ne sont utilisées, que pour l'attribution de leur rétribution, sauf

consentement explicite des Filleuls à recevoir des informations sur les offres tiliti par courrier électronique exprimé en cochant la case du formulaire prévue à cet effet.

Elles sont traitées conformément à la loi n°2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel modifiant la loi n°78-17 du 6 janvier 1978.

Article 10 : Autorisation droit à l'image + adhésion à la tilitim

Merci de bien compléter et de nous renvoyer le document d'autorisation d'exploitation de l'image. Sans ce document votre inscription ne sera pas valide.